



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

CHAMPIONNATS DES JEUNES

TARN

Saison
2022/2023

Articles	U13F	U13M	U15F & U15M	U17M & U18F
1 – Gestion	CTQG : Une poule dép (7 éq) CD81 : 1 poule ID 2 ^{ème} div (8 éq) + 1 poule Dép 81 (7 éq)	CTQG : 1 poule ID 2 ^{ème} div (8 éq) + 2 poules Dép CTQG (D1=6 et D2=7 éq) CD81 : 2 poules Dép 81 (7 éq)	CTQG : U15F – 2 poules ID 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Div (7 et 8 éq) CD81 : U15M – 1 poule ID 2 ^{ème} div (8 éq) + 3 poules ID 3 ^{ème} div (17 éq : 2 poules de 6 et 1 poule de 5)	CTQG : U17M – 2 poules ID 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Div (16 éq) CD12-48 : U18F – 2 poules ID 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Div (16 éq)
2 – Système de l'épreuve	Dép D1 : Rencontres en Aller / Retour sur 14 dates de Toussaint à Pâques.	ID 2^{ème} div : Rencontres en Aller / Retour sur 14 dates de Toussaint à Pâques. Dép D1 : Phase 1 : Matches en Aller / Retour sur 10 dates de Toussaint à Mars. Phase 2 : Playoffs • ½ finales chez le mieux classé : 1-4 / 2-3 • Classement au meilleur des 3 matchs : - Finale - Classement pour la 3 ^{ème} place - Classement pour la 5 ^{ème} place Dép D2 : Rencontres en Aller / Retour sur 14 dates de Toussaint à Pâques.	U15F ID 2^{ème} div et 3^{ème} div : Rencontres en Aller / Retour sur 14 dates de Toussaint à Pâques. U15M ID 2^{ème} div : Rencontres en Aller / Retour sur 14 dates de Toussaint à Pâques ID 3^{ème} div : Phase 1 : Rencontres en Aller / Retour sur 10 dates de Toussaint à Mars par poule (A, B et C) Phase 2 : rencontres en Aller / Retour sur 6 dates. Par poule de 3 équipes constituées par le classement de la phase 1. 1A, 1B et 1C / 2A, 2B et 2C / 3A, 3B et 3C 4A, 4B et 4C / 5A, 5B et 5C / 6B et 6C	U17M ID 2^{ème} div : Rencontres en Aller / Retour sur 14 dates de Toussaint à Pâques. ID 3^{ème} div : Rencontres en Aller / Retour sur 14 dates de Toussaint à Pâques.
3 – Joueur(se)s	Le championnat U13F est réservé aux joueuses U12 et U13 et aux joueuses régulièrement surclassées.	Le championnat U13M est réservé aux joueurs et joueuses U12 et U13 et aux joueurs et joueuses régulièrement surclassés.	Le championnat U15F/M est réservé aux joueuses U14 et U15 et aux joueuses régulièrement surclassées.	Le championnat U17F/M est réservé aux joueurs U16 et U17 et aux joueurs régulièrement surclassés.
Surclassement : le surclassement en vigueur est celui du niveau DEPARTEMENTAL .				
	<i>Rappel de l'article 429 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories d'âge U13 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i>Rappel de l'article 429 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15). Un joueur des catégories d'âge U15 pourra effectuer deux matches sur trois jours de suite (consécutifs), y compris dans une catégorie supérieure, sous réserve que le joueur bénéficie du Suivi Médical Réglementaire des Pôles (après avis de la DTN et de la COMED). Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	<i>Rappel de l'article 429.1 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs)</i>	

4 – Mutualisation possible entre associations	Les équipes en INTER-EQUIPES ou en ENTENTE sont autorisées à jouer.	
5 – Temps de jeu	4 périodes de 8 minutes Mi-temps de 10 minutes Intervalles de 2 minutes entre chaque période. 2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps	4 périodes de 10 minutes. Mi-temps de 10 minutes Intervalles de 2 minutes entre chaque période. 2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps
6 – Occasion de remplacement supplémentaire	Une occasion de remplacement commence lorsqu'un panier du terrain est marqué dans les deux (2) dernières minutes des 3 premières périodes de la rencontre, seulement pour l'équipe adverse de celle qui a marqué (« panier encaissé »). Dans ce cas précis, le chronomètre devra arrêter le chronomètre de jeu.	
7 – Pas de résultat nul	<p>En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par une prolongation de trois (3) minutes et au maximum par une deuxième prolongation de trois (3) minutes, s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation.</p> <p>Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, quatre joueurs de chaque équipe vont tirer un lancer-franc (en alternance après un tirage au sort du premier tireur). Seuls les joueur(se)s encore qualifié(e)s peuvent participer aux tirs de lancers-francs.</p> <p>Le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort.</p> <p>Si après la première série de lancers-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées (en alternant l'équipe qui commence par rapport à la 1^{ère} série).</p>	<p>En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par une prolongation de cinq (5) minutes et au maximum par une deuxième prolongation de cinq (5) minutes, s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation.</p> <p>Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, un joueur de chaque équipe va tirer un lancer-franc. Si après la première série de lancers-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.</p> <p>Seuls les joueur(se)s encore qualifié(e)s peuvent participer aux tirs de lancers-francs.</p> <p>Le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort.</p>
8 – Forme d'opposition	4 contre 4	5 contre 5
9 – Matériel et équipements	Grands paniers (3,05m). Ballons : Féminine : Taille 5 Masculin : Taille 6	Grands paniers (3,05m). Ballons : Féminine : Taille 6 Masculin : Taille 7
10 – Ligne à 3 points	6,25M	6,75M
11 – Temps de possession	Le temps de possession sera géré par l'arbitre. La règle FIBA s'applique dans sa globalité, c'est-à-dire : quand l'équipe attaquante récupère le ballon après qu'il a touché l'anneau, elle dispose de 14 secondes pour tirer (et non plus 24 sec.)	
12 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral « e-marque V2 » est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».	

<p>13 – Directives techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les défenses de zone, zone-press sont INTERDITES. • Toutes les défenses homme-à-homme (fille-à-fille) tout terrain avec des prises à deux sont INTERDITES. • Tous les écrans sur le porteur du ballon sont FORTEMENT DECONSEILLES. • Tous les écrans entre non-porteurs du ballon sont FORTEMENT DECONSEILLES. <p>En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".</p> <p><u>Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques :</u> Après plusieurs signalements et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique (ou directement une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique) : la rencontre perdue par pénalité (rencontre constatée par la personne habilitée)</p>		
<p>14 – Remise en jeu rapide en zone arrière</p>	<p>Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps mort).</p>		
<p>15 – Interdiction de remplacement</p>	<p>Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est à dire en cas de Faute, ou Temps-mort ou Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)</p> <p>Toutefois, l'équipe qui récupère la possession de la balle en zone arrière lors des violations peut demander un changement. Dans ce cas l'autre équipe peut également effectuer un changement.</p>		
<p>16 – Date et horaire des rencontres</p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité Gestionnaire. L'horaire des rencontres est le Samedi (horaire fixé par les clubs).</p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité Gestionnaire. L'horaire des rencontres est le samedi (horaire fixé par les clubs).</p>	<p>La gestion des rencontres est assurée par le Comité Gestionnaire. L'horaire des rencontres est le Samedi (horaire fixé par les clubs).</p>
<p>Tout changement d'horaire et/ou de date et/ou de lieu doit être adressé 45 jours au moins avant l'indication mentionnée au calendrier de la compétition. En cas de retard, l'association sportive demandant une dérogation, s'expose à une pénalité financière (cf les dispositions financières de la Ligue d'Occitanie). Les délais sont précisés dans l'article 10 des règlements sportifs généraux.</p>			
<p>17 – Report des rencontres</p>	<p>Les rencontres peuvent être avancées mais, en aucun cas, reculées, sauf cas de force majeure dûment justifié.</p>		
<p>18 – Nombre de brûlés (es)</p>	<p>5 joueurs (joueuses) devront être brûlés(ées) en cas d'équipe dans une division inférieure.</p>		
<p>19 – Classement</p>	<p>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		
<p>20 – Engagement de plusieurs équipes</p>	<p><u>Dès le début de la phase de Championnat</u> Si l'association sportive engage plusieurs équipes dans une même catégorie dès le début du Championnat, chacune d'entre elle doit être PERSONNALISEES (*). La composition des équipes personnalisées doit être transmise, avant la première journée du Championnat, à la Commission Compétitions chargée de cette phase de compétition : (cf art 43 des Règlements sportifs généraux).</p> <p><u>Les équipes se retrouvent dans des niveaux de compétition différents dans une phase.</u> Si, pour une phase du championnat ces équipes se retrouvent dans des niveaux de compétitions différents, la règle du « BRULAGE » s'appliquera. La liste des joueur(euse)s « brûlé(e)s sera obligatoirement transmise avant la première journée de la phase, à la Commission Compétitions chargée de la gestion de cette phase (cf art 45 – Règlements sportifs généraux). (*) Equipe PERSONNALISEE : joueur (ses)s nominativement désigné(e)s.</p> <p>ATTENTION : Les joueur(se)s désigné(e)s dans une équipe personnalisée ne peuvent changer d'équipe dans le courant d'une même phase, sauf décision de la Commission Compétitions chargée de la gestion de la phase de compétition. Les associations sportives engageant des équipes lors d'une phase doivent appliquer soit la règle de la « personnalisation » soit celle du « brûlage ». En cas de non-transmission, dans les délais prévus ci-dessus, de la liste des équipes personnalisées ou brûlées à la Commission Compétitions compétente, toute rencontre disputée par l'équipe concernée sera déclarée perdue par pénalité jusqu'à complète régularisation de leurs obligations administratives.</p>		

Les associations sportives ayant des équipes 1 évoluant en championnat de France doivent notamment adresser à la Commission Compétitions, la liste de leurs joueur(se)s brûlé(e)s ne pouvant évoluer dans le Championnat de cette phase, ainsi que le double de leur feuille de marque. Si elles ont plusieurs équipes évoluant dans la même catégorie, elles adresseront la liste des 5 joueur(se)s ne pouvant évoluer en équipe 2, et la liste des joueur(se)s ayant évolué ne serait-ce qu'une fois en championnat de France et ne pouvant évoluer en équipe 3 : (cf art 41 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie).

Articles	ID - U13F	ID – U13M	ID- U15F & U15M	ID – U17M & U18F
21 – Pénalités pour manquement aux règles	Se référer aux dispositions financières.			
23 – Qualifications et licences	<p>Nombre de joueurs autorisés : 10 au plus. 0C ou 0CASTCTC ou 0CAST (hors CTC) : pas limitation 1C, 2C, 1CAST, 1CASTCTC, 2CAST, 2CASTCTC, OCT : 5 au maximum</p> <p>Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC et pour les Ententes (EN) hors CTC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre MINIMAL de joueurs-joueuses titulaires d'une licence dans le club-porteur : 3 minimum • Nombre maximal de joueurs-joueuses titulaires d'une licence dans le(s) club(s) partenaire(s): 7 maximum 			
24 – Encadrement des équipes de « jeunes »	Les dispositions de l'article 64 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur.			
25 - Officiels	Ces championnats ne sont pas soumis à désignation. Dans le cas où la CDO souhaiterait désigner (arbitres en formation par exemple), le club recevant sera prévenu en amont.			
26 – Délégué du club	<p>Les dispositions de l'article 42 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur.</p> <p>En cas de défaut de délégué de club, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf règlement disciplinaire général de la FFBB)</p>			
27 – Classement fédéral	L'équipement sportif (salle et/ou gymnase) devra bénéficier du classement fédéral (à minima) : H1			
28- Statut des Techniciens	Ne s'applique pas à ces divisions			
29 – Règlement financier	Ne s'applique pas à ces divisions			
30 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par : <ul style="list-style-type: none"> • Le BUREAU DEPARTEMENTAL 			